

## **Arrêté préfectoral instaurant la vigilance sur les usages de l'eau dans le puy de dôme.**

Avec les fortes précipitations survenues du 20 au 24 septembre, la situation hydrologique s'est améliorée pour les ressources superficielles comme souterraines. Cependant les prévisions météorologiques de faibles précipitations les prochains jours nécessitent le maintien des mesures de vigilance.

Le préfet a consulté les membres du conseil départemental de l'eau (CDE), du 8 au 9 octobre 2025, pour connaître leurs avis, sur un projet d'abaissement des mesures de restriction des usages de l'eau de l'alerte à la vigilance sur la zone hydrographique n°13 - Dordogne amont en ce qui concerne les prélèvements dans les eaux superficielles et sur les zones G - Volcanique Chaîne des Puys nord (Impluvium de Volvic) et I - Volcanique Sancy pour les prélèvements dans les eaux souterraines. Les autres mesures ne sont pas modifiées et restent au niveau de la vigilance. Une majorité d'entre eux a émis un avis favorable à cette proposition.

Le préfet du Puy-de-Dôme a ainsi signé un nouvel arrêté n°20251728 en date du 9 octobre 2025 plaçant le Puy-de-Dôme en vigilance à partir du 11 octobre 2025. Il abroge l'arrêté préfectoral n° 20251541 du 16 septembre 2025.

Ce document est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat à partir du lien suivant : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Eau/Secheresse/Etat-actuel-de-la-situation-hydrologique-dans-le-Puy-de-Dome/Secheresse-2025-evolution-des-restrictions-a-compter-du-11-octobre-2025>

Afin de faciliter la compréhension et connaître le niveau de restriction qui s'applique sur sa commune et pour son usage de l'eau, le site VigiEau est régulièrement mis à jour. Il suffit de se connecter à l'adresse suivante : <https://vigieau.gouv.fr/>, de sélectionner la catégorie d'utilisateur (particulier, agriculteur, collectivité, industriel), le type de ressource (eau superficielle, eau souterraine ou eau du robinet) pour connaître le niveau de gravité et les mesures de restriction qui s'appliquent.

Les services de l'État poursuivent le suivi quotidien de la situation hydrologique du département afin d'être réactifs selon l'évolution de la situation.

Pour toutes questions et/ou remarques, vous pouvez envoyer un message à la boîte suivante : [ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr)